

(1)

(N° 78.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1876.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1876 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

« *A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous transmettre, en vous priant de vouloir bien les soumettre aux sections de la Chambre, divers amendements au projet de Budget de mon Département pour l'exercice 1876.

» Ces amendements présentent, dans leur ensemble, une diminution de 191,941 francs sur les allocations primitivement proposées, mais comme celles-ci ne comprenaient pas le crédit de 991,000 francs attribué à mon Département par la loi du 2 juillet 1875, pour l'augmentation, à partir de 1875, des traitements des employés inférieurs, la différence entre les deux projets de Budget de l'exercice 1876 se résume réellement en une diminution totale de 1,182,941 francs.

» Je joins à la présente :

» 1° Un nouveau tableau résumé par articles du Budget, auquel se réfère le projet de loi, et présentant, en regard, les allocations primitives et les nouvelles allocations proposées ;

» 2° Un tableau de développements présentant le détail des articles du Budget qui ont été amendés ;

» 3° Une note explicative des modifications apportées au projet de Budget primitif.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer la nouvelle expression de mes sentiments de haute considération.

» *Le Ministre des Travaux publics,*

» A. BEERNAERT. »

(1) Budget, n° 96, XII (session de 1874-1875).

NOTE EXPLICATIVE.

Les conditions dans lesquelles le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1876 a dû être élaboré n'ont permis de le présenter, au mois de février 1875, que sous la réserve de le soumettre ultérieurement à une révision et d'y proposer les amendements qui seraient jugés nécessaires. A cette époque, en effet, le Budget de l'exercice 1875 n'avait pas encore été soumis aux délibérations de la Législature; des modifications assez importantes y étaient proposées et l'on ne pouvait arrêter que des prévisions tout à fait provisoires, pour 1876, aussi longtemps que les crédits budgétaires de 1875 n'étaient pas définitivement fixés et que les dépenses réelles de cet exercice n'étaient pas approximativement connues.

La révision annoncée a été faite; elle a pour résultat divers amendements par suite desquels le Budget, primitivement arrêté à la somme de fr. 82,459,708 »
 et augmenté du crédit de 994,000 »
 alloué par la loi du 2 juillet 1875, pour augmentation des
 traitements des employés inférieurs, soit un total de . fr. 83,450,708 »
 est maintenant proposé à la somme de 82,267,767 »
 et présente, par conséquent, une diminution de . . . fr. 1,182,941 »
 qui se décompose comme suit :

	Augmentation.		Diminution.
Administration centrale fr.	21,350	»	»
Ponts et chaussées	308,710	»	»
Mines.	3,450	»	»
Chemins de fer, postes, télégraphes et marine .	»		1,520,431
Secours	4,000	»	»
	<u>337,490</u>	»	<u>1,520,431</u>
DIMINUTION ÉGALE. fr.			<u>1,182,941</u> »

Ces différences, expliquées ci-après, sont détaillées dans le tableau des développements annexé à la présente, lequel ne comprend, toutefois, que les articles amendés. L'autre tableau, auquel se réfère la loi du Budget, reproduit

par article de dépense, les allocations proposées, mises en regard de celles qui avaient été primitivement arrêtées.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation primitive était de fr. 1,532,065 »
 comme celle qui figurait au projet de Budget amendé pour
 l'exercice 1875; mais cette dernière a été augmentée d'une
 somme de 62,570 »
 en exécution de la loi du 2 juillet 1875 et de l'arrêté royal
 du 10 septembre suivant qui a réglé la répartition du crédit
 de 994,000 francs alloué par cette loi pour l'augmentation
 des traitements des employés inférieurs du Département.

TOTAL. . . fr. 1,594,435 »

La nouvelle allocation proposée pour 1876 étant de 1,415,765 »
 y compris ce supplément de 62,570 francs, l'augmentation
 n'est, en réalité, que de 21,330 »

L'allocation de 1,415,765 francs se répartit ainsi :

a. Secrétariat général fr. 120,000 »
 b. Régie 68,000 »
 c. Ponts et chaussées et mines 165,550 »
 d. Chemins de fer, postes, télégraphes et marine 1,028,105 »
 e. Surveillance des chemins de fer concédés 56,110 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 1,415,765 »

La part afférente à chacun de ces services dans l'augmentation réelle de 21,330 francs est :

pour le Secrétariat général de fr. 4,810 »
 pour la Régie 1,650 »
 pour les Ponts et chaussées 6,000 »
 pour les chemins de fer, etc. 8,870 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 21,330 »

Litt. A, B, C. — Les trois premières augmentations sont indispensables pour permettre de pourvoir aux nouvelles dépenses qu'impose l'accroissement

du travail des bureaux et d'accorder, à certains employés, le traitement réglementaire auquel ils peuvent prétendre à raison de la durée de leurs services dans les fonctions qu'ils remplissent.

Litt. D. — L'augmentation de 8,870 francs est motivée par les extensions et modifications de cadre suivantes, justifiées par l'accroissement du travail et la mise en exploitation de nouvelles lignes.

Contrôle des recettes.

Transformation d'un emploi de vérificateur en emploi de chef de bureau et d'un emploi de commis en emploi de vérificateur.

Nomination d'un vérificateur.

Service général.

Création de deux emplois d'expéditionnaire.

ART. 4. — *Traitements des huissiers, messagers, concierges et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.*

Le crédit demandé à cet article est de fr.	145,060	»
Il était primitivement de	138,000	»
	<hr/>	
La différence de fr.	7,060	»
	<hr/>	

représente la part attribuée au personnel payé sur l'article 4 dans la répartition du crédit alloué pour augmenter les traitements des employés et agents inférieurs de l'Administration.

Le crédit de 145,060 francs se répartit ainsi :

Cabinet, Secrétariat général, Ponts et chaussées. fr.	55,630	»
Chemins de fer, etc.	91,430	»
	<hr/>	
Fr.	145,060	»
	<hr/>	

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7, litt. B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien, élargissement de traverses de grande voirie, travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages d'art, etc., etc.*

Crédit porté au premier projet de Budget fr.	400,000	»
Somme demandée au Budget amendé	500,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	100,000	»
	<hr/>	

Depuis plusieurs années le Gouvernement doit demander des crédits supplémentaires pour pourvoir à l'insuffisance de l'allocation portée, de ce chef, au Budget du Ministère des Travaux publics.

Aujourd'hui l'insuffisance est devenue telle qu'il est absolument nécessaire de porter à 500,000 francs le crédit dont il s'agit.

Cette situation est la conséquence des travaux importants d'amélioration entrepris dans un grand nombre de villes et de communes rurales et qui ont pour objet, soit l'élargissement de rues de grande voirie, en conformité de plans d'alignements approuvés par le Roi, soit l'exécution de travaux extraordinaires de pavage, etc. D'autre part, l'augmentation demandée se justifie aisément, si l'on songe qu'en 1863, époque à laquelle le crédit en question a été porté à 400,000 francs, la longueur des routes de l'État n'était que de 986 lieues, tandis que maintenant elle est de 1223 lieues, soit 237 lieues de plus.

D'après ce qui précède, la somme totale portée à l'article 7 du Budget, pour *entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides*, est de 4,049,000 francs, au lieu de 3,949,000 francs.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.*

L'allocation qui figure au premier projet de Budget de 1876 est de 217,000 francs. Depuis la formation de ce Budget, la nécessité a été constatée de porter ce crédit à 299,000 francs pour permettre l'exécution des travaux désignés ci-après :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Elle est nécessaire pour continuer les travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils situés à Bruxelles.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

Il a été constaté que les travaux auxquels ce crédit est destiné sont devenus indispensables.

C. — *École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem.*

1^o Construction de deux maisons.

Somme demandée : 32,000 francs.

Le Département de l'Intérieur a fait connaître que, dans l'intérêt du service, il est indispensable de faire construire deux petits bâtiments destinés au logement du maître d'études et du surveillant attachés audit établissement. La dépense est évaluée à 52,000 francs.

2^o Construction d'un mur de clôture.

Somme demandée : 42,000 francs.

Le Département de l'Intérieur a signalé la nécessité de remplacer par un mur en maçonnerie d'une longueur d'environ 295 mètres, le lattis, en mauvais état, qui clôture actuellement les terrains dépendants de l'École vétérinaire. La commune d'Anderlecht insiste pour obtenir la prompte exécution des travaux projetés, dont la dépense est estimée à 42,000 francs.

D. — *Appropriation à l'usage du Musée des tableaux modernes, d'une partie des salles occupées actuellement par les Académies.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Un dernier crédit de 95,000 francs a été alloué en 1875 pour l'achèvement des travaux d'appropriation des locaux du Musée de peinture jadis occupés par les tableaux gothiques. Ces travaux seront terminés dans le courant de l'année. Il convient de réunir en un même local toutes nos collections et, à cet effet, de transformer la partie des bâtiments de l'ancienne Cour, occupés par l'Académie des arts, des sciences et des lettres et par l'Académie de médecine. Le Musée des tableaux modernes qui se trouve actuellement au palais de la rue Ducale y sera transféré et ce palais sera désormais affecté aux Académies, qui auront ainsi une installation vraiment digne d'elles.

La dépense des travaux d'appropriation à faire au Musée est estimée à environ 120,000 francs. On demande à cet effet un premier crédit de 50,000 francs.

E. — *Continuation des travaux d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments, serres, etc., du Jardin Botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Un crédit a été voté en 1875; un second crédit est nécessaire pour continuer les travaux d'amélioration que réclament les bâtiments et dépendances de cet établissement.

F. — *Construction d'un bâtiment pour le service de la douane, à Putte.*

Le Département des Finances a signalé la nécessité de faire construire un bâtiment pour le service de la douane, à Putte, province d'Anvers.

La dépense est évaluée à 12,000 francs.

G. — *Construction, à Mons, d'un bâtiment destiné au dépôt des archives du Gouvernement provincial.*

Somme demandée : 23,000 francs.

Ces archives se trouvent actuellement dans une maison appartenant à l'État située rue Verte, à Mons. L'administration des ponts et chaussées a constaté que vu l'exiguïté et l'état de ce local, il n'est pas possible d'y effectuer de nouveaux dépôts. Il en résulte que les différents bureaux sont encombrés d'archives, ce qui est une entrave pour le service.

Afin de remédier à cette situation, il convient de construire un nouveau bâtiment dans le jardin de l'hôtel du Gouvernement provincial, à proximité des bureaux. Ce projet a reçu l'approbation du Département de l'Intérieur.

La dépense est estimée à 23,000 francs.

Lorsque cette construction sera terminée, il sera procédé à la vente de la maison de la rue Verte, qui ne sera plus d'aucune utilité pour l'État.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Un seul amendement est proposé à la partie du Budget concernant ce service. Il s'applique à l'article 44 ayant pour objet l'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières; — il tend à porter de 968,330 à 1,068,330 francs le crédit qui figure à cet article dans la colonne des charges extraordinaires.

L'augmentation de 100,000 francs se rattache au littéra T des développements de l'article 44 intitulé : *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit de LANGELEED.*

Elle a pour objet la reconstruction de l'écluse dite : *Nouvelle écluse de Furnes*, située sur le canal de Plasschendaele et établissant la communication entre ce canal et l'arrière-port de Nieuport.

Cet ouvrage d'art se trouve dans un état de vétusté tel qu'il n'est pas possible d'en retarder plus longtemps la reconstruction sans s'exposer aux plus graves inconvénients.

5^e SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES.

L'allocation de 35,000 francs qui figure au Budget, depuis plusieurs années, pour payer les frais d'études, d'adjudication, de matériel, d'impression, etc., est devenue insuffisante. L'augmentation de 5,500 francs qui est proposée mettra l'allocation mieux en rapport avec les besoins normaux du service.

6^e SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 41. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

Le crédit porté au Budget primitif est de fr.	851,600 »
Il est maintenant proposé au chiffre de	868,330 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS.	16,930 »

	REPORT. . . fr.	16,950 »
Déduction faite de la somme de		11,750 »
montant de la part attribuée par l'arrêté royal du 10 septembre 1875 dans la répartition du crédit destiné à augmenter les traitements inférieurs, il ne reste, en réalité, qu'une augmen-		
tation de	fr.	<u>5,200 »</u>

représentant le traitement de deux nouveaux conducteurs pour le service des chemins de fer à construire par la Société des Bassins Houillers.

Cette augmentation constitue une charge temporaire

ART. 42. - *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis, etc.*

L'allocation primitivement demandée était de	fr.	858,944 »
elle est actuellement portée à		942,762 »
		<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	<u>85,821 »</u>

L'augmentation réelle n'est, toutefois, que de 16,010 francs, attendu que, dans cette différence figure, pour une somme de 67,811 francs, le crédit attribué au personnel des ponts et chaussées payé sur l'article 42 pour l'augmentation des traitements inférieurs.

La somme de 16,010 francs est destinée aux dépenses suivantes :

A. Traitements de 16 aides temporaires pour le service de surveillance des chemins de fer à construire par la Société des Bassins Houillers, comportant à raison de 1,600 francs par agent, une dépense totale de 25,600 francs, dont la moitié seulement sera nécessaire en 1876 fr. 12,800 »

B. Traitement d'un pontonnier et de deux aides-pontonniers pour la manœuvre des nouveaux ponts de Langerbrugge et de Terdonck sur le canal de Gand à Terneuzen. 2,500 »

C. Indemnités à payer aux fermiers des ponts établis sur le canal de Nieupoort à Dunckerque, sur l'Yser, la Lys et le canal de Gand à Bruges 710 »

TOTAL ÉGAL.	fr.	<u>16,010 »</u>
---------------------	-----	-----------------

De ces trois augmentations, la première, de 12,800 francs, constitue une charge temporaire.

ART. 43. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils, etc.*

L'allocation primitive de	fr.	50,000	»
est portée à		51,945	»
		—	
LA DIFFÉRENCE DE.	fr.	1,945	»

constitue la part du personnel de ce service dans la répartition du crédit extraordinaire alloué pour augmenter les traitements inférieurs.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 45. — *Personnel du conseil des mines.*

Le crédit proposé au Budget primitif était de	fr.	40,810	»
et ne comprenait pas l'augmentation de		300	»
résultant de l'application, à ce service, de l'arrêté royal du 10 septembre 1875, concernant les traitements des employés inférieurs. — L'allocation définitive doit donc être portée à			
	fr.	41,110	»

ART. 48. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, etc.*

Le Budget primitif contient à cet article un crédit de	fr.	271,100	»
qu'il y a lieu de porter à		277,200	»
		—	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	6,100	»

dans laquelle est comprise une somme de 2,650 »
par application de l'arrêté royal précité du 10 septembre 1875 —

L'augmentation n'est donc, en réalité, que de fr. 5,450 »

Elle représente le traitement et l'indemnité d'un sous-ingénieur des mines, qu'il est nécessaire d'adjoindre au personnel chargé de la confection de la carte générale des mines, afin d'accélérer l'achèvement de cet important travail.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. —
MARINE.

L'ensemble des allocations portées au projet de Budget de 1876, pour l'Administration des chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine, s'élevait

à la somme totale de fr. 70,428,342 »

Pour établir exactement la différence entre ces allocations et celles qui sont maintenant proposées, il faut ajouter aux premières la partie du crédit de 991,000 francs, destinée à l'augmentation des traitements inférieurs, qui a été attribuée aux employés de cette administration, par l'arrêté royal du 10 septembre 1875.

Elle s'élève à 837,114 »

TOTAL. 71,265,456 »

Les nouvelles allocations proposées ne s'élevant plus qu'à fr. 69,745,025 »

elles présentent, sur celles du Budget primitif, une diminu-

tion réelle de 1,520,431 »

Le tableau ci-après résume, par service, les modifications apportées au chapitre IV du Budget.

SERVICES.	ALLOCATIONS primitives (1).	ALLOCATIONS nouvelles.	DIFFÉRENCES » BUDGET AMENDÉ.	
			En plus.	Eu moins.
Voies et travaux	15,528,502 »	14,568,542 »	—	1,160,160 »
Traction et matériel	27,695,700 »	26,728,786 »	—	966,914 »
Transports	15,457,422 »	15,700,550 »	333,128 »	—
Postes	5,804,448 »	6,166,535 »	271,887 »	—
Télégraphes.	2,571,550 »	2,500,050 »	18,500 »	—
Marine	2,995,570 »	3,000,370 »	5,000 »	—
Services en général	1,122,484 »	1,100,612 »	—	21,872 »
TOTAL. . . . fr.	71,265,456 »	69,745,025 »	628,615 »	2,148,946 »
DIMINUTION TOTALE. . . . fr.			1,520,431 »	

Les explications qui vont suivre permettront d'apprécier les motifs des modifications que résume le tableau ci-dessus.

(1) Y compris les crédits rattachés au Budget de 1875 pour l'augmentation des traitements inférieurs.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 53. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit demandé est de	986,700 »
Celui qui avait été primitivement proposé était de	943,740 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr. 42,960 »

Pour faire ressortir l'augmentation réelle, il y a lieu de déduire la partie du crédit accordé pour augmenter les petits traitements qui est rattachée à l'allocation définitive proposée ci-dessus.

La part revenant de ce chef à l'article 53, en vertu de l'arrêté royal du 10 septembre, pris en exécution de la loi du 2 juillet dernier, est de	40,030 »
--	----------

AUGMENTATION à justifier. . . fr. 2,930 »

Elle est le résultat de l'extension récente du réseau.

ART. 54. — *Salaires.*

Crédit primitif	fr. 6,799,560 »
Il y a lieu d'y ajouter une somme de . . . fr. 43,000 »	
représentant les salaires des gardes-excentriques, gardes-signaux et gardes-barrières de la ligne du Luxembourg, transférée de l'article 63.	

Mais, d'autre part, la substitution de rails en acier aux rails en fer exigeant moins de frais d'entretien, il est permis de réduire le chiffre présumé des dépenses de 13,000 »

DIFFÉRENCE . . fr. 30,000 »

Le crédit est donc fixé à la somme de fr. 6,829,560 »

Bien qu'elle ne soit pas en rapport avec le surcroît de dépenses à résulter de l'exploitation de nouvelles lignes, on espère qu'il sera possible de faire face aux besoins du service en 1876, grâce aux économies que permettra de réaliser une meilleure répartition du personnel. Cette prévision est justifiée par les résultats qui ont été obtenus en 1875.

ART. 55. — *Billes, Rails, etc.*

Crédit porté au Budget primitif	fr. 5,230,002 »
Il est actuellement demandé	4,036,912 »

DIMINUTION. . . fr. 1,193,090 »

Il importe de faire remarquer que cette diminution n'eût pas été aussi forte, si les résultats de la substitution des rails en acier aux rails en fer ne s'étaient déjà fait sentir.

L'administration a décidé de faire, à titre d'essai, une application aux voies des longrines métalliques dont l'usage se développe beaucoup en Allemagne; elle espère que cette application amènera, dans un avenir prochain, une nouvelle économie dans la dépense d'entretien et de renouvellement de la voie.

2^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 57. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est actuellement demandé	923,966 »
Le crédit du Budget primitif est de	872,790 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.	51,176 »

Dans cette somme se trouve comprise celle de fr. 39,170 » qui a été rattachée au crédit de l'article 57, en vertu de l'arrêté royal du 10 septembre dernier, pris en exécution de la loi du 2 juillet, relative aux petits traitements.

Plus un transfert de 3,200 » de l'article 85 « *services en général* », transfert auquel donne lieu la mutation de deux commis passés du service de la commission de réception à celui des approvisionnements.

	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	42,370 »
qu'il convient de déduire pour se rendre compte de l'augmentation réelle, soit.	8,806 »
	<hr/>

Cette augmentation est justifiée comme suit :

A. *Direction.*

Transformation d'un emploi de commis en un emploi de commis-chef.
Nomination d'un commis.

B. *Services d'exécution.*

Nomination de cinq commis.

La somme des traitements moyens afférents à ces grades, est de 44,270 francs; mais comme ils ne seront pas dus pour l'année entière, on se borne à demander pour 1876, 8,806 francs.

ART. 58. — *Salaires.*

Il est actuellement demandé.	fr.	11,274,600	»
Le crédit porté au Budget primitif s'élevait à		10,955,170	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	319,430	»
Cette somme comprend deux transferts; l'un de 30,000 de l'article 63 « <i>Transports</i> » pour payer les ouvriers-lampistes de la ligne du Luxembourg dont le salaire a été imputé en 1875 sur ledit article 63:			
	fr.	50,000	»
l'autre de		14,672	»
		<hr/>	
		44,672	»
provenant de l'article 84, <i>Services en général.</i>			
		<hr/>	
Il reste une augmentation de	fr.	274,758	»
		<hr/>	

Elle est justifiée par l'installation d'un arsenal à Luttre, par l'extension donnée à d'autres ateliers sur différents points du réseau, ainsi que par l'augmentation de personnel, qui doit résulter de l'ouverture de lignes et sections de lignes nouvelles.

ART. 60. — *Combustible et autres objets de consommation.*

Le crédit primitivement demandé était de	fr.	7,551,550	»
Le crédit nouveau n'est plus que de		6,673,200	»
		<hr/>	
SOIT UNE RÉDUCTION DE.	fr.	878,350	»
		<hr/>	

Cette diminution est due, pour la plus grande partie, à la baisse des prix des objets de consommation et particulièrement des charbons, lesquels absorbent les quatre cinquièmes de l'allocation budgétaire.

Déjà, cette baisse avait permis, lors de la révision du Budget de 1875, de réduire de 164,750 francs les prévisions primitives de dépenses pour cet exercice. Aujourd'hui, tout en tenant compte d'un parcours plus considérable à fournir, en 1876, par les locomotives, on peut, d'après les conditions obtenues aux dernières adjudications, évaluer à 644,000 francs l'économie qui pourra être réalisée sur ce seul objet.

ART. 61. — *Entretien, réparations et renouvellement du matériel.*

Crédit primitif	fr.	7,953,025	»
Crédit nouveau		7,513,025	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN MOINS.	fr.	420,000	»
Déduction faite d'une somme de		20,000	»
		<hr/>	
transférée à l'article 58 (salaires) il reste une diminution de fr.		400,000	»
		<hr/>	

qui est due à la baisse du prix des matières.

5^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 62. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit proposé est de	fr.	6,819,390	»
Il était primitivement demandé.		6,187,800	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	631,790	»

Cette somme comprend deux transferts : l'un			
de l'article 63	fr.	21,600	»
représentant le salaire de vingt gardes à l'essai			
à payer sur l'allocation du présent article;			
l'autre de l'article 63		4,000	»
constituant la redevance fixe payée à la com-			
pagnie Rhénane pour rédaction des bordereaux			
de chargement des marchandises à Herbesthal. —————			
		23,600	»
		<hr/>	
IL RESTE.	fr.	606,190	»

Déduction faite du crédit accordé pour augmenter les			
petits traitements qui a été rattaché à l'allocation prévue			
ci-dessus		443,432	»
		<hr/>	
il n'y a qu'une augmentation réelle de		162,738	»
		<hr/>	

laquelle est motivée par les extensions, modifications de cadre, etc., indiquées ci-après :

ANCIEN RÉSEAU.

Direction. — Transformation de trois emplois de commis en emplois de vérificateur. Transformation d'un emploi de commis en emploi de commis-chef. Nomination de quatre commis.

Services d'exécution. — Transformation d'un emploi de vérificateur en emploi de contrôleur, de dix gardes en dix chefs-gardes, de dix facteurs en dix chefs-facteurs; nomination de deux commis chefs-comptables, de dix-sept commis et de six facteurs.

A la somme de	fr.	63,870	»
qui représente la totalité des traitements attachés à ces grades,			
il faut ajouter celle de.		6,400	»
jugée nécessaire pour régulariser la position de vingt gardes			
à l'essai pour lesquels est prévu le transfert indiqué ci-			
dessus			

TOTAL.	fr.	72,270	»
		<hr/>	

Dépense réduite à la moitié pour 1876, soit fr.	36,135 »
Frais de déplacements, d'intérims, de changements de résidence	4,200 »

LIGNES NOUVELLES.

A. — Hesbaye-Condroz (section de Landen à Huy et à Modave.)

Nomination de : un vérificateur, neuf commis, trois chefs-gardes, neuf gardes, trois facteurs et onze chefs de station.

Frais de déplacements d'intérims, etc.

La somme des traitements attachés à ces grades forme un total de 56,600 »

B. — Lignes et sections de lignes à ouvrir dans le courant de l'année.

Nomination de : trente-sept commis, sept chefs-gardes, quatorze gardes, onze facteurs, stations à créer, etc., intérim, découchers, etc.

La somme des traitements afférents à ces emplois s'élève à 171,178 francs; mais comme ils ne seront payés que pendant une partie de l'année, il n'est porté au Budget de 1876 qu'un crédit de 65,803 »

TOTAL ÉGAL. fr. 162,738 »

ART. 63. — *Salaires.*

Crédit nouveau fr.	5,043,460 »
» primitif	5,040,170 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 3,290 »

Toutefois, pour établir la différence réelle entre ces deux allocations, il faut tenir compte du transfert de cet article :

1° à l'article 62 (<i>traitements</i>) d'une somme de fr.	21,600 »
2° à l'article 54 (<i>voies et travaux</i>) d'une somme de fr.	43,000 »
3° à l'article 58 (<i>traction et matériel</i>) d'une somme de	30,000 »

TOTAL. fr. 99,890 »

Le premier de ces transferts est destiné à régulariser la position de 20 gardes à l'essai; les deux autres représentent le montant des salaires des gardes-excentriques, gardes-barrières, gardes-signaux et lampistes des lignes du Luxembourg.

L'augmentation réelle de 99,890 francs se décompose ainsi :

1° Seconde moitié d'un crédit de 75,000 francs jugé nécessaire, en 1875, pour l'admission d'agréés et d'ouvriers en vue de l'ouverture des lignes nouvelles. La première moitié seulement de ce crédit a figuré au Budget de 1875. Elle y était comprise dans l'augmentation de 107,500 francs, justifiée à la page 45 (art. 63) de la note explicative des amendements au projet du Budget de 1875. Il y a donc lieu de porter la seconde moitié au Budget de 1876. fr. 37,500 »

2° Crédits pour l'exploitation, en 1876, savoir :

A. De la ligne Hesbaye-Condroz (46 kilomètres).

Agréés fr. 9,240 »

Ouvriers 20,000 »

29,240 »

B. D'autres lignes et sections de lignes d'une étendue de 95 kilomètres environ :

Agréés et commis, 152,600 francs. Chiffre réduit au quart pour 1876, soit 33,150 »

62,390 »

TOTAL égal à l'augmentation réelle fr. 99,890 »

ART. 64. — *Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.*

Le crédit proposé est de fr. 280,000 »

Celui qui était porté au Budget primitif s'élevait à 220,000 »

L'augmentation de fr. 60,000 »

est le résultat de l'application du système de primes au personnel des stations ainsi qu'aux agents des lignes du Luxembourg.

ART. 65. — *Frais d'exploitation.*

Crédit nouveau fr. 1,956,500 »

» primitif 1,875,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 81,500 »

Pour se rendre compte de l'augmentation réelle, il faut ajouter le montant de la redevance payée à la compagnie Rhénane, et pour laquelle il est fait un transfert à l'article 62, de fr. 4,000 »

L'augmentation est donc de fr. 85,500 »

Elle est destinée à mettre le crédit en rapport avec la dépense présumée de 1875.

4^e SECTION. — POSTES.

ART. 69. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit nouveau	fr. 2,056,550 »
Il avait été porté au Budget primitif	1,883,870 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 172,480 »

Cette somme comprend :

1^o La partie du crédit accordé pour augmenter les petits traitements, qui a été rattachée à l'allocation définitive de l'article 69 fr. 115,560 »

2^o Le montant de l'augmentation justifiée dans les derniers amendements au Budget de 1875 (séance du 18 mai 1875, *Document parlementaire*, n° 168) y compris le complément de crédit qui devait être reporté au projet de Budget de 1876. 14,000 »

	<hr/>	129,560 »
--	-------	-----------

Il reste une augmentation réelle de fr. 43,120 »
qui est due aux extensions et modifications de cadres, etc., indiquées ci-après :

Service d'exécution. Transformation de deux emplois de vérificateur en emplois de contrôleur; transformation de deux emplois de commis-chef en emplois de chef de bureau, transformation de trois emplois de commis en emploi de commis-chef.

Nomination de dix commis, frais de déplacements, intérim, etc., création, relèvement, etc., de bureaux de perception.

Création de cinquante sous-perceptions.

La dépense résultant de l'ensemble de ces mesures donne un total de 64,680 »

	<hr/>	<hr/>
Réduit aux $\frac{2}{3}$, pour 1876, soit.	fr. 43,120 »	

ART. 70. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Crédit nouveau	fr. 2,697,735 »
Il avait été prévu au Budget primitif	2,561,475 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. 136,262 »

REPORT. fr. 136,362 »

Mais il est à remarquer que cette somme comprend :

1° La part du crédit alloué par l'arrêté royal de 10 septembre 1873, en exécution de la loi du 2 juillet précédent, pour l'augmentation des traitements des employés inférieurs fr. 84,745 »

2° L'augmentation justifiée dans les derniers amendements au Budget de 1873 (Chambre des Représentants. séance du 18 mai 1873, *Document parlementaire*, n° 168). Cette augmentation, de même que le complément de crédit qui s'y rattache, n'a pu figurer dans le projet de Budget déposé au mois de février dernier fr. 8,500 »

TOTAL à déduire. fr. 93,245 »

Il ne reste donc à justifier qu'une augmentation réelle de fr. 43,017 »

Cette somme est destinée à faire face aux besoins indiqués ci-après :

Insuffisance constatée sur la part de l'allocation affectée aux frais de remplacement des facteurs, par suite du relèvement des salaires, etc. 13,000 »

Transformation d'un emploi de chef facteur en emploi de chef facteur principal, transformation d'un emploi de facteur trieur en emploi de chef facteur de perception; nomination de vingt-cinq facteurs de perception.

Les traitements affectés à ces emplois et à ceux de trente facteurs ruraux s'élèvent à la somme totale de 35,033 »

Mais il suffira de la moitié de cette somme pour 1876, soit. 27,517 »

Indemnités, frais de remplacement, etc., du chef des nouveaux emplois. 2,500 »

TOTAL ÉGAL. fr. 43,017 »

ART. 71. — *Transport des dépêches.*

Crédit nouveau fr. 711,000 »

Crédit porté au Budget primitif 585,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 126,000 »

L'allocation de 1873 ayant été augmentée d'un crédit de . fr. 4,000 » justifié dans les derniers amendements au Budget de cet exercice, et qui n'a pu figurer dans le projet de Budget de 1876,

l'augmentation ne s'élève réellement qu'à 122,000 »

Il est prévu aux lettres *B* et *C* de cet article une dépense nouvelle de 22,000 »
jugée nécessaire, d'une part, pour mettre certains bureaux de sous-perception à créer en communication avec un bureau existant ou avec une station, au moyen d'un service de messagerie à subvention, et, d'autre part, pour faire transporter les facteurs par tramways, omnibus, etc., à partir des perceptions centrales jusqu'au point où ils doivent commencer leurs tournées.

Le lettre *E* prévoit un crédit (non limitatif) de fr. 100,000 »
destiné à faire face éventuellement à la garantie d'un minimum de produit postal, consentie au profit de la Compagnie concessionnaire de la ligne de navigation à vapeur entre le port d'Anvers et ceux de New-York et de Philadelphie, à partir du jour où cette Compagnie mettra en activité un second service mensuel entre les ports précités. D'un autre côté, la concession Ryde entre Anvers et Rio de Janeiro, Montévideo et Buenos-Ayres vient de passer entre les mains de la maison Lamport et Holt de Liverpool qui, à défaut du concessionnaire, a desservi régulièrement cette ligne, depuis 1874, sans aucune garantie de la part du Gouvernement.

Cette Compagnie n'aurait droit à une garantie de produit postal que si, d'accord avec le Gouvernement, elle ajoutait un troisième service mensuel aux deux services qui existent déjà, mais elle aura éventuellement droit à des primes de vitesse.

TOTAL ÉGAL. fr. 122,000 »

ART. 75. — *Matériel.*

Le crédit actuellement demandé s'élève à fr. 688,000 »

Celui du Budget primitif était de 654,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 34,000 »

Il y a lieu d'ajouter, à l'allocation primitive, une somme de 1,000 »
qui a été portée au Budget de 1875 (derniers amendements), mais qui n'a pu figurer dans le projet déposé au mois de février dernier.

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 33,000 »

Cette augmentation, jusqu'à concurrence de 19,500 »
est nécessitée par le renchérissement des loyers, l'admission d'auxiliaires nouveaux, les frais d'installation des sous-percepteurs à nommer, etc.

On a prévu, en outre, une dépense de fr. 13,500 »
pour l'appropriation des voitures actuelles à l'éclairage au gaz fr. 35,000 »

ART. 74 (nouveau). — *Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.*

D'après les conventions, la part contributive de l'administration dans les frais communs du bureau international de Berne est évaluée à fr. 3,252 50
Il est porté au Budget une somme de fr. 3,250 »

5^e SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 75 (74 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit nouveau fr. 1,613,130 »
Celui qui avait été porté au Budget primitif était de . . . 1,513,715 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr. 101,415 »

Déduction faite du crédit de fr. 82,915 »
accordé pour augmenter les petits traitements, il reste une
augmentation de. fr. 18,500 »

qui est destinée à faire face aux dépenses résultant des extensions et modifications de cadres indiquées ci-après :

Direction.

Nomination de deux commis.

Services d'exécution.

Transformation d'un emploi de vérificateur en emploi de contrôleur.

Nomination de :

Un chef de bureau.

Un sous-chef de section.

Un chef facteur.

Création de trois bureaux de perception des télégraphes.

Relèvement de la classe de quelques bureaux existants.

Total : 22,570 francs.

Réduit aux $\frac{2}{3}$ pour 1876. fr. 13,000 »
Frais de déplacements, de loyer, etc., du personnel nouveau. 3,500 »

TOTAL. . . fr. 18,500 »

6^e SECTION. — MARINE.

ART. 78 (77 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit nouveau	fr.	763,721	»
Celui qui avait été porté au Budget primitif était de		733,819	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	29,902	»

Déduction faite du crédit accordé pour augmenter les petits traitements qui est rattaché à l'allocation définitive du présent article	fr.	24,902	»
---	-----	--------	---

Il n'y a plus qu'une augmentation de	fr.	3,000	»
--	-----	-------	---

demandée pour faire face aux dépenses suivantes :

Traitement du chef-pilote de la station belge de pilotage à Terneuzen. Cet agent a été payé jusqu'ici au moyen de remises, mais ce mode de rétribution présentant des inconvénients, il importe d'y renoncer.

Transformation d'un emploi de magasinier en emploi de chef de dépôt.
Nomination d'un commis.

7^e SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 83 (82 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit actuellement demandé s'élève à	fr.	247,304	»
Celui du Budget primitif était de		243,964	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	3,340	»

En réalité, il n'y a pas d'augmentation à cet article, puisque, d'une part, il faut déduire du crédit de	fr.	247,304	»
la part attribuée au personnel des services en général dans le crédit alloué pour augmenter les traitements inférieurs		6,540	»

RESTE.	fr.	240,764	»
----------------	-----	---------	---

et que, d'autre part, il faut tenir compte d'un transfert de . fr.	3,200	»
opéré de cet article à l'article 57, <i>Traction et matériel</i> , en-		

semble	fr.	243,964	»
------------------	-----	---------	---

montant du crédit primitif.

ART. 84 (83 ancien). — *Salaires.*

Crédit primitif.	fr.	142,740	»
Il est actuellement demandé		128,068	»
		<hr/>	
	DIMINUTION DE.	fr.	14,672
			<hr/>

Cette diminution correspond au transfert à l'article 58, *Traction et matériel*, des salaires des agents appartenant au service des approvisionnements de la ligne du Luxembourg.

ART. 87 (86 ancien). — *Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.*

Crédit primitif.	fr.	28,000	»
Crédit nouveau		24,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION DE.	fr.	4,000
			<hr/>

Cette somme doit être transférée à l'article 95 : *Secours à des employés, etc.*, où elle trouve sa véritable destination.

CHAPITRE VIII.

ART. 95 (94 ancien).

Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.

Crédit nouveau	fr.	29,500	»
Crédit primitif.		25,500	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	4,000
			<hr/>

résultant d'un transfert de l'article 87 ci-dessus.

Pour obtenir la régularité désirable dans la gestion du crédit, on propose de le libeller comme suit :

Littera a. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui ne peuvent être pensionnés	fr.	17,500	»
Littera b. Secours à des ouvriers ou à leurs familles, etc.		12,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL au crédit nouveau.	fr.	29,500	»
		<hr/>	

PROJET DE LOI.

BUDGET AMENDÉ

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1876 est fixé à la somme de *quatre-vingt-deux millions, deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-sept francs* (82,267,767 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations nécessaires aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1er PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ⁹ et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ⁹ et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	Traitement du Ministre	21,000	•		21,000	•	
2	— des fonctionnaires et employés. .	1,552,005	•		1,415,765	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale.	55,250	•		55,250	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messa- gers, concierge et gens de service. . . .	158,000	•	1,692,915	145,060	•	1,785,675
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	110,000	•		110,000	•	
6	Honoraires des avocats du Département. . .	58,600	•		58,600	•	
CHAPITRE II.							
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.							
Section I ^{re} . — Ponts et chaussées.							
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,949,000	•		4,049,000	•	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'en- retien des routes.	41,000	•		41,000	•	
Section 2. — Bâtimens civils.							
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monumens appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandis- sment, de restauration, etc; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares — Acquisition d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	550,000	•		550,000	•	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils.	•	217,000		•	299,000	
A REPORTERfr.		6,052,915	217,000	1,692,915	6,225,675	299,000	1,785,675

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,052,915	217,000	1,092,915	6,225,675	299,000	1,785,675
	SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.						
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	878,050	968,550		878,050	1,068,550	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
	<i>Bassin de la Meuse.</i>						
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	67,000		"	67,000	
15	Rivière et canal de l'Ourthe.	"	8,000		"	8,000	
14	Canal de Liège à Maestricht	"	42,000		"	42,000	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	10,000		"	10,000	
10	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	8,000		"	8,000	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	5,000		"	5,000	
18	— d'embranchement vers Hasselt	"	10,000		"	10,000	
19	Sambre canalisée.	"	15,000		"	15,000	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	"	56,400		"	56,400	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
21	Escaut	"	100,900		"	100,900	
22	Canal de Mons à Condé.	"	20,000		"	20,000	
23	— de Pommerœul à Antoing.	"	15,000		"	15,000	
24	Lys	"	5,000		"	5,000	
25	Canal de dérivation de la Lys.	"	2,200		"	2,200	
26	— de Roulers à la Lys	"	4,000		"	4,000	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	"	26,500		"	26,500	
28	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langheede.	"	20,000	9,799,941	"	20,000	10,199,157
29	— de Selzaete à la mer du Nord	"	52,500		"	52,500	
30	Canaux de Meerswaert et la Zuidede	"	500		"	500	
31	Rupel.	"	2,000		"	2,000	
32	Dyle et Demer	"	5,000		"	5,000	
	A ² REPORTER. fr.	6,910,965	1,618,550	11,492,856	7,101,725	1,800,550	11,975,832

POUR L'EXERCICE 1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	6,910,965	1,618,550	11,492,856	7,101,725	1,800,550	11,975,832
	<i>Bassin de l'Yser.</i>						
55	Yser	•	6,000		•	6,000	
	<i>Plantations.</i>						
51	Plantations nouvelles.	25,000	•		25,000	•	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
55	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dé- pendances	55,000	•		55,000	•	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.						
56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	277,500	521,500		277,500	521,500	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.						
57	Port d'Ostende	•	180,000		•	180,000	
58	Côtes	•	90,000		•	90,000	
59	Phares et fanaux.	•	21,000		•	21,000	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.						
40	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudica- tions	55,000	•		40,500	•	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.						
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de dé- placement	855,500	18,500		845,050	25,500	
42	Traitements et indemnités des chefs de barreau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaus- sées. Frais divers des jurys d'examen	827,441	51,500		898,462	44,500	
45	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments	50,000	•		51,945	•	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de per- fectionnement; missions des élèves ingé- nieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000	•		12,000	•	
	A REPORTER.fr.	9,006,206	2,186,650	11,402,856	9,287,182	2,686,650	11,975,832

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,006,206	2,486,650	11,492,856	9,287,182	2,686,650	11,973,832
	CHAPITRE III.						
	NIXES.						
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.						
45	Personnel du conseil des mines. — Traitements	40,810	.		41,110	.	
46	Personnel du conseil des mines. — Frais de route	500	.		500	.	
47	Personnel du conseil des mines — Matériel. .	1,800	.		1,800	.	
	SECTION 2. — Personnel du corps.						
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.	271,100	.		277,200	.	
40	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	.	595,010	10,000	.	401,410
50	Confection de la carte générale des mines . .	.	19,000		.	19,000	
	SECTION 5. — Caisses de prévoyance.						
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000	.		45,000	.	
	SECTION 4. — Impressions, etc.						
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	.		7,000	.	
	CHAPITRE IV.						
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.						
	— MARINE.						
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.						
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	945,740	.		986,700	.	
54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	6,799,560	.		6,829,560	.	
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,250,092	.		4,056,912	.	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration. outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,561,170	151,000		2,561,170	151,000	
	A REPORTER. . . . fr.	24,716,688	2,650,650	11,887,866	15,885,954	2,850,650	12,576,249

POUR L'EXERCICE 1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	REPORT. fr.	24,716,688	2,659,650	11,887,866	25,885,954	2,859,650	12,575,242
	SECTION 2. — Traction et matériel.						
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	872,790	"		925,066	"	
58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,955,170	"		11,274,000	"	
59	Primes d'économie et de régularité	545,995	"		545,995	"	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	7,551,550	"		6,673,200	"	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,955,025	"		7,515,025	"	
	SECTION 3. — Transports.						
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	6,187,800	"		6,819,590	"	
63	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	5,040,170	"		5,045,469	"	
64	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	220,000	"		280,000	"	
65	Frais d'exploitation	1,875,000	"		1,956,500	"	
66	Camionnage	1,196,000	"		1,196,000	"	
67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	475,000	"		475,000	"	
68	Redevances aux compagnies	20,000	"		20,000	"	
	SECTION 4. — Postes.						
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,885,870	"		2,056,350	"	
70	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	2,561,475	"		2,697,755	"	
71	Transport des dépêches; indemnité à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>).	585,000	"	70,428,542	711,000	"	69,745,025
72	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Credit non limitatif</i>).	10,000	"		10,000	"	
73	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	654,000	"		688,000	"	
74	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	"	"		3,250	"	
	SECTION 5. — Télégraphes.						
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,513,715	"		1,615,150	"	
76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	700,400	"		700,400	"	
77	Entretien.	265,500	"		265,500	"	
	A REPORTER. fr.	75,570,146	2,659,650	82,316,208	75,159,655	2,859,650	82,120,207

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ¹ et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ¹ et temporaires.	
	REPORT. fr.	75,570,146	2,639,650	82,516,208	75,159,635	2,830,650	82,120,267
	SECTION. — Marine.						
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	735,819	.		765,721	.	
79	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	161,200	.		161,200	.	
80	Remises.	900,000	.		900,000	.	
81	Subsides.	49,945	.		49,945	.	
82	Traction et matériel.	1,125,504	.		1,125,504	.	
	SECTION 7. — Services en général.						
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	243,064	.		247,504	.	
84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	142,740	.		128,068	.	
85	Matériel et fournitures de bureau.	678,240	.		678,240	.	
86	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	20,000	.		20,000	.	
87	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	28,000	.		24,000	.	
88	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales. (Les crédits portés aux articles 2, 83, 87, 62, 69, 75, 78 et 83, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	3,000	.		3,000	.	
	CHAPITRE V.						
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.						
89	Frais de route et de séjour.	1,000	.		1,000	.	
90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	.		1,000	.	
				7,000			7,000
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.						
91	Frais de route et de séjour.	100	.		100	.	
92	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900	.		4,900	.	
	CHAPITRE VI.						
93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.	74,000	74,000	.	74,000	74,000
	A REPORTER. fr.	79,665,558	2,753,650	82,307,208	79,267,617	2,933,650	82,201,267

POUR L'EXERCICE 1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	1 ^{er} PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.		Total.	BUDGET AMENDÉ pour l'exercice 1876.		Total.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordin ^{es} et temporaires.	
	Report. fr.	70,663,558	2,753,650	82,397,208	79,267,617	2,933,650	82,201,267
	CHAPITRE VII.						
94	Pensions : premier terme	19,000	•	19,000	19,000	•	19,000
	CHAPITRE VIII.						
95	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	25,500	•	25,500	29,500	•	29,500
	CHAPITRE IX.						
96	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	18,000	•	18,000	18,000	•	18,000
	TOTAL DU BUDGET. fr.	79,726,058	2,753,650	82,459,708	79,334,117	2,933,650	82,267,767

(32)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1876.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
2	a.	Secrétariat général fr. 111,150 .
	b.	Régie 65,000 .
	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. 155,200 .
	d.	Chemins de fer, postes, télégraphes et marine. 964,715 .
4	e.	Surveillance des chemins de fer concédés 56,000 .
	o	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. } Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées . . . 50,000 . Chemins de fer, etc. 88,000 .
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1876 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
10	o	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, aux toitures et gouttières des Palais de l'Industrie et de la rue Ducale et des bâtiments et serres du Jardin Botanique, à Bruxelles, etc.; établissement de paratonnerres sur divers bâtiments civils; construction de deux maisons destinées au logement du maître d'étude et du surveillant attachés à l'école de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem, et d'un mur de clôture le long des terrains dépendant de cet établissement. — Construction d'un bâtiment pour la douane à Putte et d'un bâtiment à Mons, destiné au dépôt des archives du gouvernement provincial.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFERENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,332,065	"	1,332,065	120,000	"	1,415,765	83,700	"	"
			68,000	"				
			163,530	"				
			1,028,105	"	145,060	7,060	"	"
138,000	"	138,000	50,110	"				
			53,050	"				
			91,430	"		90,760	"	"
2,549,000	"		2,549,000	"				
400,000	"	3,949,000	500,000	"	4,049,000	100,000	"	"
1,000,000	"		1,000,000	"				
						100,000	"	"
"	217,000	217,000	"	299,000	299,000	82,000	"	"
						82,000	"	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit de <i>Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nèthe canalisée
	d'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
186,600	80,000							
12,000	15,400							
42,000	58,800							
50,000	62,000							
109,600	65,000							
8,000	"							
26,000	"							
6,600	"							
20,000	"							
84,700	50,000							
66,000	101,600							
43,500	15,700							
12,700	22,800							
20,000	28,400							
19,900	28,650							
50,500	58,500	1,846,400						
12,000	6,000							
27,800	121,000				1,946,400	100,000		
5,000	4,000							
6,000	115,000		6,000	215,000				
7,100	12,000							
20,800	51,000							
2,900	15,000							
400	8,000							
1,100	"							
5,000	"							
250	2,000							
29,000	"							
17,000	5,000							
10,000	"							
8,000	55,500							
						100,000	*	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
40	*	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
41	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.
42	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.
43	»	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
		Récapitulation du chapitre II.
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études et d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		MINES.
		1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.
45	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements
		2^{me} SECTION. — Personnel du corps.
48	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000 »	»	35,000 »	40,500 »	»	40,500 »	5,500 »	»	
						5,500 »	»	
835,500 »	18,500 »	851,000 »	845,050 »	23,500 »	868,550 »	16,950 »	»	
827,441 »	31,500 »	858,941 »	898,462 »	44,500 »	942,762 »	83,821 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	51,945 »	»	51,945 »	1,945 »	»	
						107,716 »	»	
5,990,000 »	»	5,990,000 »	4,090,000 »	»	4,090,000 »	100,000 »	»	
550,000 »	217,000 »	567,000 »	550,000 »	299,000 »	649,000 »	82,000 »	»	
958,050 »	1,407,350 »	2,345,400 »	958,050 »	1,507,350 »	2,445,400 »	100,000 »	»	
277,500 »	812,500 »	1,090,000 »	277,500 »	812,500 »	1,090,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	40,500 »	»	40,500 »	5,500 »	»	
1,722,741 »	49,800 »	1,772,541 »	1,807,457 »	67,800 »	1,875,257 »	102,716 »	»	
7,515,291 »	2,486,650 »	9,799,941 »	7,505,507 »	2,686,650 »	10,190,157 »	590,216 »	»	
40,810 »	»	40,810 »	41,110 »	»	41,110 »	500 »	»	
271,100 »	»	271,100 »	277,200 »	»	277,200 »	6,100 »	»	
						6,400 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
53	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
54	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Gardes-excentriques, gardes-signaux et gardes-barrières des stations
	c.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
55	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
60	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
61	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
182,460	"		195,551	"				
454,265	"	872,790	464,096	"	923,966	51,176	"	
200,005	"		219,259	"				
47,060	"		47,060	"				
2,645,820	"		2,590,820	"				
2,590,900	"		5,325,160	"				
2,017,150	"	10,955,170	1,549,900	"	11,274,600	519,430	"	
718,840	"		599,960	"				
2,982,460	"		5,599,760	"				
6,571,550	"		5,695,200	"				
980,000	"	7,551,550	980,000	"	6,675,200	"	878,350	
5,515,025	"		5,041,625	"				
2,600,000	"	7,955,025	2,471,400	"	7,515,025	"	420,000	
20,000	"		"	"				
						570,606	1,297,350	
							026,744	

DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
62	a.	<i>Direction centrale du service</i>
	b.	<i>Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.</i>
	c.	<i>Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.</i>
	d.	<i>Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.</i>
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres :</i>		
63	a.	<i>Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.</i>
	b.	<i>Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.</i>
	c.	<i>Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords</i>
64	d.	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
65	a.	<i>Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.</i>
	b.	<i>Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.</i>
	c.	<i>Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.</i>
	d.	<i>Redevances aux compagnies de Maricmont et de Bascoup</i>

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
450,200	"		490,980	"				
1,910,477	"		2,154,900	"				
		6,187,800			6,819,500	651,700	"	
5,660,125	"		4,017,551	"				
161,000	"		167,150	"				
5,190,810	"		5,195,270	"				
1,574,260	"	5,040,170	1,575,090	"	5,045,460	5,290	"	
275,100	"		275,100	"				
220,000	"	220,000	280,000	"	280,000	60,000	"	
1,224,500	"		1,224,500	"				
450,200	"		450,200	"	1,956,500	81,500	"	
155,500	"	1,875,000	217,000	"				
65,000	"		65,000	"				
						776,580	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
69	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de sous-perception
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
70	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs)
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
71	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>crédit non limitatif</i>).
73	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
74	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
229,615	"	1,885,870	245,085	"	2,036,350	172,480	"	"
1,455,480	"		1,579,480	"				
218,775	"		235,785	"				
81,000	"	2,561,475	84,925	"	2,697,755	150,262	"	"
948,630	"		1,005,935	"				
1,552,260	"		1,380,047	"				
179,565	"		226,808	"				
40,000	"	585,000	44,000	"	711,000	126,000	"	"
451,875	"		451,875	"				
66,000	"	654,000	68,000	"	688,000	54,000	"	"
22,125	"		22,125	"				
25,000	"		125,000	"				
654,000	"	"	654,500	"	3,250	3,250	"	"
20,000	"		55,500	"				
"	"		5,250	"				
						471,992	"	"
242,975	"	1,513,715	260,072	"	1,615,150	101,415	"	"
1,270,740	"		1,355,058	"				
						101,415	"	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Aovers et la Tête-de-Flandre
	c.	Police marine; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys.
SEPTIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.)</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
85	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
84	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
87		<i>Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. D, 53, 57, 62, 69, 75, 78 et 85, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
Récapitulation du chapitre IV.		
		1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux
		2 ^e — — Traction et matériel
		3 ^e — — Transports
		4 ^e — — Postes
		5 ^e — — Télégraphes
		6 ^e — — Marine
		7 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes, télégraphes et marine)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
95	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.		Administration centrale
II.		Ponts et chaussées
III.		Mines
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.
V.		Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VI.		Traitements de disponibilité
VII.		Pensions
VIII.		Secours.
IX.		Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1876.

PREMIER PROJET DE BUDGET proposé pour l'exercice 1876.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1876.			DIFFÉRENCES au Budget amendé.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,692,915 »	»	1,692,915 »	1,785,675 »	»	1,785,075 »	90,760 »	»	
7,515,291 »	2,486,650 »	9,799,941 »	7,505,507 »	2,686,650 »	10,190,157 »	590,216 »	»	
576,010 »	19,000 »	395,010 »	582,410 »	19,000 »	401,410 »	6,400 »	»	
70,274,342 »	154,000 »	70,428,342 »	69,501,025 »	154,000 »	69,745,025 »	»	685,317 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	»	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	19,000 »	»	»	
25,500 »	»	25,500 »	29,500 »	»	29,500 »	4,000 »	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	18,000 »	»	»	
79,726,058 »	2,755,650 »	82,459,708 »	79,534,117 »	2,955,650 »	82,267,767 »	401,576 »	685,317 »	
						DIMINUTION. . . . fr.		191,941 »